

## La déviation Arnage/Ponthibault déclarée d'utilité publique

Le dossier était sur le bureau du préfet depuis mi-septembre. La décision est tombée le 29 octobre : la déviation Arnage/Ponthibault est lancée.

L'arrêté d'utilité publique autorise les travaux d'aménagement de la deux voies de 3,7 km reliant Arnage depuis le rond-point de la Belle-Etoile (sur l'ex-RN 23) au lieu-dit Ponthibault (RD 307, route du Lude) tout près de Moncé-en-Belin, concernant également les communes de Guécélard, Saint-Gervais en Belin et Spay. Le dossier n'avait pas été sans rencontrer d'opposition. En juin

dernier, notamment, s'est créée l'association Grain de sable et pomme de pin, réunissant d'anciens et nouveaux opposants au tracé.

André Langevin, maire d'Arnage et conseiller général du canton Le Mans sud-ouest affiche pour sa part « *un véritable soulagement* » à l'annonce de la DUP de cette déviation sensée « *désengorger* » Arnage. « *C'est l'aboutissement d'un dossier porté depuis 1994, la prise en compte complète d'un tracé qui a fait l'objet de nombreuses concertations...* »